## 4.5.2. - Ar rouelez imajiner pe va unvre

## Le royaume imaginaire ou mon rêve.

Transcription: volume 2, page 284.

Ce chant, composé par Lédan, a été imprimé sur une feuille volante référencée par Ollivier sous le numéro 83. Le titre en est alors «Ar rouantelez imaginer pa va uvre». Une copie manuscrite est conservée à Morlaix dans le volume 3, pp. 369-371 des «Guerziou, Chansoniou, ha Rimou Brezoneg». Le titre y est surchargé. Lédan hésite sur l'orthographe : Rouantelez, puis Rouelez, auquel il finit par rajouter «ant». Le timbre proposé sur la feuille volante est «var un ton nevez»

Une chanson en français composée par Dumersan sur le même thème porte le titre de «Si j'étais roi». C'est une version plus lettrée qui semble, suivant Delloye, la paraphrase de cette pensée d'un sage grec qui disait Les peuples seront heureux quand les rois seront philosophes, ou quand les philosophes seront rois <sup>442</sup>.

Il ne semble pas que la chanson de Lédan soit une adaptation de celle de Dumersan, mais elles ont pu avoir un modèle commun. La naïveté des désirs exprimés témoigne d'une origine ou d'une destination populaire : il ne sert à rien de chercher honneur et richesse mieux vaut seulement tenter d'agrémenter son quotidien. Le troisième couplet vient bien vite tempérer les quelques souhaits de justice légale et sociale : le modèle ne peut être que le bon roi en place. Il s'agit là peut-être de précautions à prendre si l'on veut pouvoir être imprimé et chanté sur la voie publique.

Malrieu: Non référencé

Version des Poésies populaires de la France :

- [1 b] LEDAN, Ar rouelez imajiner pe va unvre, Poésies populaires de la France, 1852, vol. 5, f° 217r-v.

Autres versions bretonnes:

- [1 a] LEDAN, Ar rouelez imajiner pe va unvre, B.M. Morlaix Guerziou Chansoniou ha Rimou Brezoneg, s.d., vol. 3, pp. 369-371.
- [1 c] OLLIVIER, Ar rouelez imajiner pe va unvre, B.M. Rennes Manuscrit 979, s.d., pp. 334-335.

<sup>442</sup> Dumersan et Collet, Chansons de France, tome 2, chansons burlesques et satiriques, n.p., chant joint au n° 48.